

## Copie privée : Sarkozy interpellé, Albanel réfléchit



Cela va-t-il relancer l'épineuse question de la copie privée ? La société Wizzgo a remis une [pétition](#) à la ministre de la Culture Christine Albanel, accompagnée d'un courrier interpellant Nicolas Sarkozy ( [voir en PDF](#) ) pour protester contre la condamnation en justice dont elle a fait l'objet. La start-up française qui proposait un service d'enregistrement en ligne des programmes des chaînes gratuites de la TNT a été condamnée par le tribunal de grande instance (TGI) de Paris, à la demande notamment de TF1 et M6, pour contrefaçon. La loi stipule en effet que la personne qui enregistre doit être la même que celle qui regarde le programme, pour que l'exception de copie privée soit applicable. Avec 480.000 euros d'amende, la start-up devra être placée en liquidation judiciaire.

### Un meilleur accès aux oeuvres audiovisuelles

La pétition, intitulée "Pour le droit à la copie privée avec un magnétoscope en ligne", a été signée par 80.000 personnes. "La révolution numérique doit permettre un meilleur accès pour tous aux oeuvres audiovisuelles", explique le courrier. "Si programmer simplement un enregistrement en ligne d'un programme télévisé à venir, comme on le faisait auparavant avec un magnétoscope traditionnel, n'est pas permis via Internet, le risque est grand de pousser de plus en plus de téléspectateurs internautes vers des sources illégales de contenus, et pas seulement les plus jeunes d'entre eux", poursuivent les cofondateurs de Wizzgo.

### Contribuer à la lutte contre le piratage

Le service avait réuni près de 400.000 utilisateurs, en moins de six mois d'existence, et avait reçu le prix du "meilleur service en ligne innovant 2008" de la part des rédactions de 01net, RMC Info et L'Ordinateur Individuel. L'entreprise souhaite que, dans le cadre de l'examen prochain de la loi Création et Internet ( [voir notre article](#) ) par l'Assemblée nationale, le droit à la copie privée soit étendu aux services en ligne. Cela permettrait, selon Wizzgo, de "[renforcer] une offre légale encore trop rare" et de "[contribuer] efficacement à la lutte contre le piratage".

## **Des "verrous illusoires" face à l'évolution de la société**

Jérôme Taillé-Rousseau, cofondateur de Wizzgo, explique sa démarche au Point.fr : "La pétition va au-delà du soutien au service Wizzgo, c'est une pétition sur des principes." "Au-delà de la survie de l'entreprise, il y a un autre débat, plus sociétal, sur la façon dont on tire les bénéfices de la technologie", poursuit-il. Selon lui, il est inutile de "fabriquer des verrous illusoires", et il est préférable d'avoir "des solutions pour satisfaire les citoyens et rémunérer les ayants droit". Le dirigeant de Wizzgo reconnaît par ailleurs avoir eu des contacts constructifs avec Franck Riester, rapporteur du projet de loi Création et Internet à l'Assemblée nationale : "Il a paru sensible à la nécessité de trouver un meilleur équilibre dans le projet de loi", explique M. Taillé-Rousseau.

## **"Wizzgo apporte un plus", selon le ministère**

Au ministère de la Culture, on ne cache pas un certain intérêt pour le cas de Wizzgo. Olivier Henrard, conseiller juridique au ministère, explique que "la question est très compliquée". "Le service proposé par Wizzgo est dans un point aveugle de la législation actuelle", fait-il remarquer. "Une des deux vocations de la loi Création et Internet est de développer l'offre légale. Wizzgo apporte un plus et s'inscrit dans la philosophie générale de cette loi", poursuit-il. Mais pour permettre à Wizzgo et à des services similaires d'exister, le projet de loi doit être modifié pour étendre l'exception de copie privée aux services de magnétoscope en ligne : "Nous allons étudier cela de façon très attentive", prévient le conseiller juridique. "Il faut trouver un subtil compromis entre deux objectifs : faire en sorte que les consommateurs puissent profiter de ce service, et protéger les droits des auteurs, des producteurs et des chaînes de télévision", conclut M. Henrard.

Par **Guerric Poncet**